



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 2 mars 2021

**COVID-19**

**Nouvelles mesures sanitaires**

La propagation de l'épidémie de Covid-19 connaît une nette accélération dans l'archipel.

Le taux de positivité est à 8,80 % et le taux d'incidence atteint 81,72 %, très au-dessus du seuil d'alerte, **avec un nombre de cas de variants anglais détectés de l'ordre de 20 % des cas.**

10 nouveaux clusters ont été détectés cette semaine : cinq en milieux professionnels avec 60 cas, deux en milieu familial élargi avec 17 cas et 3 dûs à un rassemblement en sphère privée, avec 30 cas.

Afin de ralentir la propagation de l'épidémie et de préserver les capacités du système hospitalier, il est important de revenir à un respect absolu des règles de distanciation, de port des masques et des gestes barrières qui permettra d'éviter une augmentation encore plus forte de l'épidémie sur notre territoire.

**À la lumière de l'augmentation soutenue de l'épidémie sur le territoire, le préfet a décidé, en lien avec les membres du comité des élus réunis ce jour, de maintenir les mesures actuelles et d'en développer de nouvelles plus restrictives, dont un couvre-feu qui s'installera à compter du dimanche 7 mars 2021, de 22 heures à 6 heures, selon des modalités qui seront précisées d'ici à la fin de la semaine.**

Les salles de sport, de remise en forme et de fitness seront fermées à compter du lundi 8 mars, à l'exception des activités pour les compétitions et la pratique de haut niveau (sportifs inscrits sur la liste « haut niveau »), scolaire, périscolaire, extrascolaire et universitaire et les personnes munies d'une prescription médicale.

Toute activité sportive dans les lieux où elle est autorisée se tiendra à huis clos, donc sans aucun public, à l'exception des personnels encadrants.

Les salles de jeux et salles d'exposition seront fermées à compter de la même date.

Si cela est nécessaire, notamment si le seuil de positivité et le taux d'incidence devaient attendre de nouveaux seuils qui indiqueraient que l'épidémie n'est pas maîtrisée, de nouvelles mesures pourront être décidées et les horaires du couvre-feu élargis.

**La recrudescence de clusters en milieu professionnel nécessite plus que jamais le respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale au sein des espaces de travail. À ce titre, il incombe aux entreprises de recourir le plus possible au télétravail.**